



CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT
loire angers

PRÉSERVER L'EAU

RENFORCER LA SENSIBILISATION ET FAVORISER
LA MOBILISATION DES CITOYENS, USAGERS ET
ACTEURS DU TERRITOIRE

Janvier 2026

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT LOIRE ANGERS



- **Espace de dialogue citoyen ouvert**, le Conseil de développement Loire Angers apporte une aide à la décision des élus, avec des idées et des propositions issues d'un débat permanent entre les acteurs du territoire. Le Conseil de développement contribue à l'animation du débat public et à la valorisation d'initiatives et de projets citoyens.
- **Instance de concertation commune** à la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole et aux Communautés de Communes Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance (réunies au sein du Pôle métropolitain Loire Angers - PMLA). Le Conseil est constitué d'acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels et de l'enseignement, du territoire des 3 intercommunalités.



conseil-dev-loire.angers.fr

PRÉSERVER L'EAU

RENFORCER LA SENSIBILISATION ET FAVORISER LA MOBILISATION DES CITOYENS, USAGERS ET ACTEURS DU TERRITOIRE

INTRODUCTION P4-11

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DES TRAVAUX

GÉNÉRALITÉS SUR L'EAU ET SES USAGES

DONNÉES EAU DU TERRITOIRE

1. L'ÉTAT DES LIEUX / CONSTATS P12

2. PRÉCONISATIONS P13-17

AXE 1 SENSIBILISER, ÉDUIQUER ET RESPONSABILISER

OBJECTIF 1 - INFORMER ET INSTRUIRE

OBJECTIF 2 - RESPONSABILISER POUR UNE CONSOMMATION
SOBRE ET ÉCLAIRÉE

AXE 2 MOBILISER ET FACILITER L'ACCEPTABILITÉ

OBJECTIF 3 - MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

OBJECTIF 4 - FACILITER L'ACCEPTABILITÉ ET ACCOMPAGNER
LES USAGERS

CONCLUSION P18

INTRODUCTION

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DES TRAVAUX



Le groupe de suivi « Environnement » a souhaité approfondir le thème de l'eau en 2022-2023. Dans le prolongement de plusieurs interventions de spécialistes sur le sujet et séances de brainstorming intervenues sur la période novembre 2022 - janvier 2024, le groupe de suivi a proposé au nouveau Conseil de développement 2024-2027 de travailler sur une auto-saisine ayant pour thème « **L'eau : actions et responsabilités des collectivités territoriales** ».

Lors de l'installation du groupe de suivi le 10 octobre 2024, l'eau a été retenue comme sujet prioritaire parmi les thématiques proposées. S'en est suivie la création d'un groupe de travail « Eau », regroupant une dizaine de membres qui se sont réunis à quatre reprises entre novembre 2024 et mars 2025.

Les travaux du groupe se sont essentiellement appuyés sur des ressources documentaires nationales et locales (cf. Annexes), en particulier la synthèse des travaux du groupe « Eau » de la Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD) « Quelle gestion durable de l'eau dans les territoires ? » et l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) « Comment favoriser une gestion durable de l'eau en France face aux changements climatiques ? », mais également territoriales comme le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA) ou encore la Stratégie Angers Loire Métropole (ALM) du cycle de l'eau.

S'agissant des sources documentaires citées dans l'introduction comme dans les annexes du rapport, il a nécessairement fallu faire des choix. En annexe 1 figure une liste – non exhaustive – de liens vers divers sites d'organismes ou organisations susceptibles de fournir des informations complémentaires en vue d'élargir ou approfondir l'analyse.

Ce rapport se veut un document synthétique reflétant, sur un sujet aussi vaste que transversal, les idées du groupe à l'issue de ses travaux et réflexions. **Portant un regard citoyen, il n'a pas vocation à se substituer aux expertises techniques, scientifiques et politiques relatives à la problématique traitée.** Si elles se sont appuyées sur de telles expertises, les recommandations formulées dans ce document doivent être considérées comme des actions ou des pistes d'actions à explorer ou développer en échangeant avec les élus/services et non comme un catalogue d'actions « clés en main ». De même, formuler une recommandation ne signifie pas que rien n'a été fait, n'est fait ou n'est prévu par la collectivité sur ce sujet.

GÉNÉRALITÉS L'EAU ET SES USAGES

QU'EST CE QUE L'EAU ?

L'eau est une substance chimique dont la molécule est formée de trois atomes : un atome d'oxygène et deux atomes d'hydrogène (H₂O). L'eau est présente sur la terre à l'état naturel sous trois formes, liquide (71 % de la surface de notre planète), solide (glace des calottes polaires, glaciers ou encore neige) et gazeux (vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère). Il s'agit du **principal constituant des êtres vivants*** et son existence à l'état liquide est indispensable à toute forme de vie animale ou végétale.

** L'eau représente 60 à 65 % du poids total d'un adulte. De la tête aux pieds, nous sommes d'abord constitués d'eau : celle-ci représente 83 % de notre sang, entre 70 et 75 % de nos organes et 22 % de notre squelette. La proportion d'eau que l'on trouve dans le corps humain varie avec l'âge. Plus nous vieillissons, moins notre organisme en contient : 75 % chez un nouveau-né et 55 % chez une personne âgée. Source : VIDAL.*

L'EAU ET LA SANTÉ

Source : ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – LES AGENCES DE L'EAU)

L'eau est indispensable au fonctionnement du corps humain, dont les réserves en eau doivent être alimentées en permanence pour ne jamais être déshydraté. Pour un adulte, une consommation quotidienne minimale de 1,5 litre d'eau est nécessaire. Au total, pour boire et satisfaire ses besoins d'hygiène, chaque personne a besoin chaque jour de 20 à 50 litres d'eau ne contenant ni produits chimiques dangereux, ni contaminants microbiens. En circulant dans le corps suivant un cycle ininterrompu, l'eau assure de multiples fonctions : elle irrigue les tissus, permet la digestion en dissolvant les aliments, assure l'équilibre thermique du corps et permet l'évacuation des déchets. L'eau contient une multitude d'éléments présents dans les milieux qu'elle traverse, notamment des sels minéraux pris au contact des roches (sodium, potassium, calcium, fer, magnésium, et phosphore) et des oligo-éléments (iode, cuivre, fluor, chlore, zinc, cobalt, sélénium, manganèse) nécessaires au métabolisme et au bon fonctionnement de notre corps.

LES USAGES DE L'EAU

Essentielle à la vie, l'eau l'est également pour toutes les activités développées par l'Homme.

Besoins des populations et des activités humaines

- ▶ Usages domestiques, individuels (alimentation, hygiène, entretien du logement...) et collectifs (écoles, hôpitaux, entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie...)
- ▶ Usages agricoles (irrigation principalement)
- ▶ Usages industriels (essentiellement pour le refroidissement des installations)
- ▶ Usages énergétiques (production d'hydroélectricité, refroidissement des centrales thermiques et nucléaires, installations de géothermie)
- ▶ Usages liés aux loisirs (sports et activités nautiques, pêche, piscines, patinoires et stations de sports d'hiver)
- ▶ Usages liés à la santé (cures thermales, thalassothérapie).

Besoins des milieux naturels

L'eau, tant quantitativement que qualitativement, est indispensable aux milieux naturels pour assurer leur résilience et celle de la biodiversité aquatique et terrestre.

REMARQUES

▶ Eau utilisée et eau consommée – cf. annexe 2

L'eau utilisée correspond à toute l'eau prélevée (forages dans les eaux souterraines et des pompages dans les cours d'eau ou les plans d'eau) pour un usage donné.

Une partie de l'eau utilisée (telle quelle ou traitée avant utilisation) est ensuite restituée au milieu naturel. Cette partie doit d'ailleurs être épurée avant d'être rejetée, afin de protéger les écosystèmes des pollutions. L'eau consommée correspond à la partie de l'eau prélevée non restituée aux milieux aquatiques après usage (exemple : l'eau utilisée pour la fabrication industrielle d'aliments ou de boissons).

▶ Eau virtuelle/eau invisible ou « empreinte eau » - cf. annexe 2

La notion « d'eau virtuelle » ou « d'empreinte en eau » renvoie au coût environnemental d'un produit ou d'une activité.

Il ne s'agit pas de l'eau prélevée au sens strict pour un usage donné, mais d'une estimation du volume total consommé directement et indirectement par cet usage.

A titre d'illustration, un français utilise en moyenne 150 litres d'eau « visible » par jour pour sa consommation domestique (chasse d'eau des toilettes, vaisselle, douche, brossage dents, cuisine, boisson) et plus de 4.000 litres d'eau « virtuelle ou invisible » pour fabriquer tous ses biens de consommations (alimentation, transport, textile, matériel technologique...).

L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En France le réchauffement pourrait atteindre 4° C d'ici à la fin du siècle par rapport à l'ère préindustrielle et les effets de ces dérèglements sur le cycle de l'eau (cf. annexe 3) sont de plus en plus visibles.

- ▶ Tend à modifier la répartition spatiale et temporelle des précipitations, ce alors que la quantité d'eau sur Terre reste constante. Au cours de la période 1990-2018, en France hexagonale et en Corse, le volume annuel d'eau renouvelable a diminué de 14 % essentiellement du fait de la baisse des précipitations et dans une moindre mesure de la diminution des apports transfrontaliers et de l'augmentation de l'évapotranspiration (processus naturel par lequel l'eau retourne dans l'atmosphère depuis le sol et les plantes) favorisée par des températures plus élevées.

- ▶ Accentue les problèmes de qualité de l'eau du fait d'une moindre dilution liée à la baisse des niveaux d'eau de surface et souterraines, et des précipitations extrêmes, qui, avec l'artificialisation des sols, favorisent des transferts de pollutions.



© Jean-Patrice CAMPION - Ville d'Angers / ALM

L'EAU ET LA POLLUTION

cf. annexe 4

La pollution des eaux superficielles et souterraines constitue une problématique environnementale majeure, affectant la qualité de l'eau potable, des écosystèmes aquatiques et des activités humaines.

Qu'il s'agisse des nappes phréatiques ou des cours d'eau, ces ressources hydriques sont menacées par diverses sources de contamination, notamment les rejets industriels, les pesticides et les produits chimiques utilisés en agriculture, ainsi que les déchets domestiques non traités.



La persistance de ces polluants dans les eaux souterraines, souvent invisibles, les rend d'autant plus difficiles à identifier et à traiter. En 2022, 43,6 % (contre 41,4 % en 2010) des masses d'eau superficielle françaises affichent un bon ou très bon état écologique. 67,9 % des masses d'eau superficielle et souterraine présentent un bon état chimique (contre respectivement 51,2 % et 58,9 % en 2010).

Source : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/pollution-de-leau>.

L'eau et les polluants éternels cf. annexe 4

« 100 % des eaux mesurées en France sont au-dessus des seuils préconisés ».

Dans une étude publiée le 9 décembre 2024, l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) fait état de la **présence généralisée dans les eaux européennes** (cours d'eau, lacs, eaux de transition et eaux côtières) d'**acide perfluorooctanesulfonique** (PFOS), un polluant éternel appartenant à la famille des polyfluoroalkylées (PFAS).

La France fait partie des quatorze pays qui ont communiqué en 2022 des données de surveillance du PFOS dans leurs eaux de surface, et des trois pays (avec la Belgique et l'Islande) dont « 100 % des masses d'eau signalées » dépassaient les seuils réglementaires fixés normes.

Pour l'AEE, ces données confirment la nécessité d'accroître les activités de surveillance du PFOS (perfluorooctanesulfonique) et d'élargir la liste des substances à contrôler dans les eaux de surface et souterraines à davantage de PFAS qui « ne sont pas actuellement aussi bien étudiés que le PFOS et qui continuent d'être libérés dans l'environnement ». Il faut enfin revoir les limites des PFAS dans la directive sur la qualité de l'eau potable, estime l'agence.

C'est dans ce contexte, pour prévenir les risques sur la santé humaine des polluants éternels, qu'en application de la réglementation européenne relative à la qualité des eaux de consommation humaine, les PFAS seront intégrés au contrôle sanitaire de l'eau potable à partir du 1er janvier 2026. A compter de cette date, les collectivités et leurs EPCI en matière d'accès à l'eau potable auront l'obligation d'ajouter les 20 PFAS les plus connus, ainsi que d'autres micropolluants à leurs analyses de routine et devront avoir envisagé des solutions de dépollution adaptées.

LE GASPILLAGE LIÉ AUX FUITES DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

Dans le contexte du changement climatique, outre la lutte contre les pollutions diverses, **la préservation de la ressource en eau passe également par la lutte contre son gaspillage**. Un des moyens de limiter le gaspillage de la ressource consiste à lutter contre les fuites affectant les réseaux de distribution d'eau potable.

Au plan national, près de 20 % de l'eau potable mise en distribution serait perdue à la suite de fuites (liées au vieillissement et à la fragilité des réseaux). Cette perte représente 1 milliard de m3 soit l'équivalent de la consommation annuelle en eau potable d'environ 18 millions d'habitants.

Selon l'étude menée par l'association UFC-Que Choisir en 2023 « Pour une gestion durable des réseaux d'eau potable - Etude sur les niveaux et les causes des fuites d'eau potable en France » -, le Maine-et-Loire (taux de fuite 9,4 % selon l'étude) figure dans les 5 premières places des départements les mieux classés parmi ceux dont les taux de fuites sont les plus faibles (en moyenne pondérée par les volumes desservis pour chaque collectivité). Angers Loire Métropole (taux de fuite 6,4 % selon l'étude) fait partie des 10 agglomérations de plus de 40 000 habitants enregistrant les taux de fuites les plus faibles.



DONNÉES EAU DU TERRITOIRE

Source : Schéma départemental de gestion de la ressource en eau 2022-2028

L'alimentation en eau potable du département de Maine-et-Loire est assurée à la fois par des eaux souterraines et des eaux superficielles :

► Ressources en eau superficielle (ESU) : 9 sites de pompage, dont 1 sur la Loire (Les Ponts-de-Cé), 1 sur la Mayenne (Le Lion d'Angers), 2 sur la Sarthe (Morannes et Châteauneuf-sur-Sarthe), 2 sur le Loir (Durtal et Seiches-sur-le-Loir), 1 sur la Moine (barrage de Ribou à Cholet), 1 sur la Sèvre Nantaise (barrage du Longeron) et 1 sur l'Oudon (Segré).

► Ressources en eau souterraine (ESO et ENA) : 32 sites dont 12 sites de pompage dans les alluvions et 20 sites de captage dans les différents aquifères

À ces sites s'ajoutent les apports en provenance de départements voisins.

En France, les eaux d'origine souterraine fournissent 60 % de l'eau potable et les eaux superficielles 40 %. La situation est similaire en Maine-et-Loire depuis 2005.

RESSOURCES

Eaux superficielles

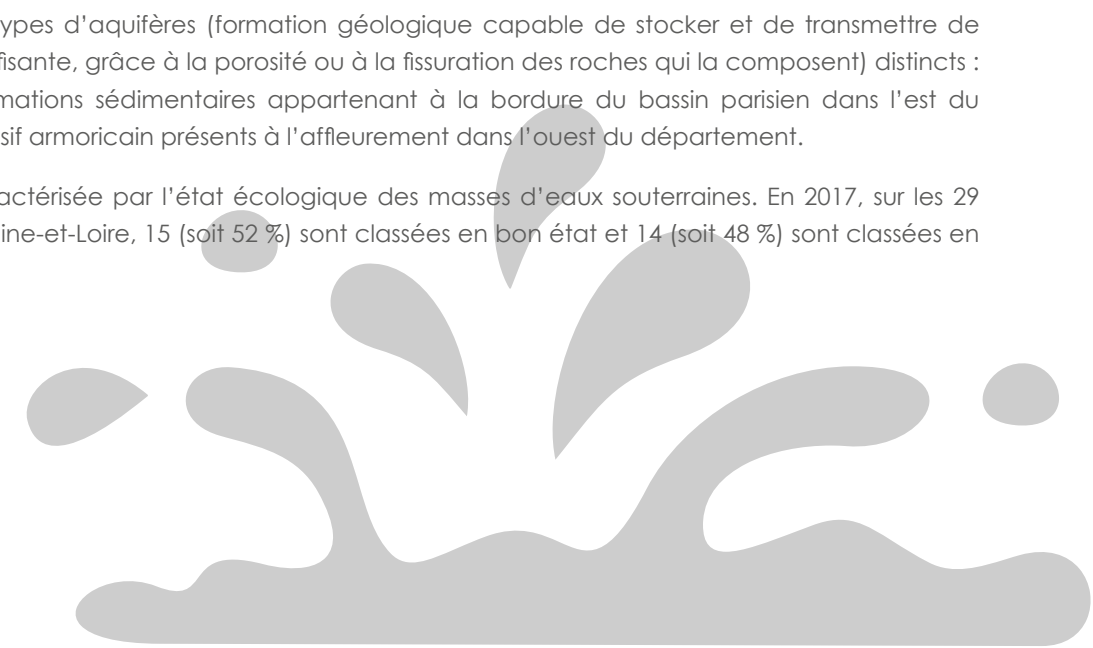
Avec la Loire et plus de 8000 km de rivières répartis sur 14 bassins versants, l'eau superficielle représente dans le Maine-et-Loire, un poids économique et patrimonial important. Le territoire est également un département de confluences et, de ce fait, reçoit les eaux de nombreux autres départements.

La qualité des cours d'eau est caractérisée par l'état écologique des masses d'eaux superficielles. En 2017, sur les 105 masses d'eau superficielle de Maine-et-Loire, 6 (soit 6 %) sont classées en bon état et 35 (soit 33 %) sont classées en état moyen.

Eaux souterraines

Le Maine-et-Loire compte trois types d'aquifères (formation géologique capable de stocker et de transmettre de l'eau souterraine en quantité suffisante, grâce à la porosité ou à la fissuration des roches qui la composent) distincts : les alluvions de la Loire, les formations sédimentaires appartenant à la bordure du bassin parisien dans l'est du département, les terrains du Massif armoricain présents à l'affleurement dans l'ouest du département.

La qualité des aquifères est caractérisée par l'état écologique des masses d'eaux souterraines. En 2017, sur les 29 masses d'eau souterraine de Maine-et-Loire, 15 (soit 52 %) sont classées en bon état et 14 (soit 48 %) sont classées en état médiocre.



BESOINS

USAGES DE L'EAU MAINE ET LOIRE	PRELEVEMENTS BRUTS	CONSOMMATION	RESTITUTION AU MILIEU AQUATIQUE	PRELEVEMENTS NETS
EAU POTABLE DOMESTIQUE	46,9 Mm3 = 38,6 %	37,5 Mm3	30,0 Mm3	16,9 Mm3 = 20,1 %
AGRICULTURE	65,9 Mm3 = 54,3 %	64,2 Mm3	0,6 Mm3	65,9 Mm3 = 78,3 %
Irrigation	53,4 Mm3	53,4 Mm3	-	53,4 Mm3
Abreuvement	11,9 Mm3 dont 5,4 Mm3 d'eau potable	10,8 Mm3 dont 4,3 Mm3 d'eau potable	-	11,9 Mm3
Pisciculture	0,6 Mm3	-	0,6 Mm3	0,6 Mm3
INDUSTRIE, COMMERCE ET ARTISANAT	8,6 Mm3 = 7,1 % dont 4,0 Mm3 d'eau potable	7,8 Mm3 dont 3,2 Mm3 d'eau potable	7,2 Mm3	1,4 Mm3 = 1,6 %
TOTAL	121,4 Mm3	109,5 Mm3	37,8 Mm3	84,2 Mm3

Au total, pour le département du Maine-et-Loire, les prélèvements annuels bruts représentent 121,4 Mm3 et les prélèvements annuels nets (prélèvements bruts moins quantité restituée au milieu aquatique) 84,2 Mm3.

L'agriculture concentre plus de 50 % des prélèvements annuels bruts et près de 80 % des prélèvements annuels nets.

Les volumes annuels prélevés (en m³/an) selon le type d'usage en Maine-et-Loire sont relativement constants sur la période 2011-2019 mis à part les prélèvements agricoles qui sont fonction des conditions météorologiques.

Les chiffres concernant les prélèvements sont à considérer avec prudence (ils seraient probablement sous-estimés) sachant qu'il n'y a pas d'obligation de préciser la quantité prélevée des forages lorsque les prélèvements annuels sont inférieurs à 10 000 m3, notamment pour les usages agricoles et que de nombreux autres forages en particulier domestiques ne sont pas déclarés. Par ailleurs les déclarations annuelles des volumes prélevés ne permettent pas d'identifier les tensions saisonnières.

Origine de la ressource en eau prélevée

	Eaux superficielles	Eaux souterraines	Total
Eau potable (tous usages)	21,4 Mm3	35,0 Mm3	56,4 Mm3
Agriculture et pisciculture (hors eau potable)	32,3 Mm3	28,1 Mm3	60,4 Mm3
Industrie, commerce et artisanat (hors eau potable)	1,3 Mm3	3,3 Mm3	4,6 Mm3
Total	55,0 Mm3 = 45,3 %	66,4 Mm3 = 54,7 %	121,4 Mm3

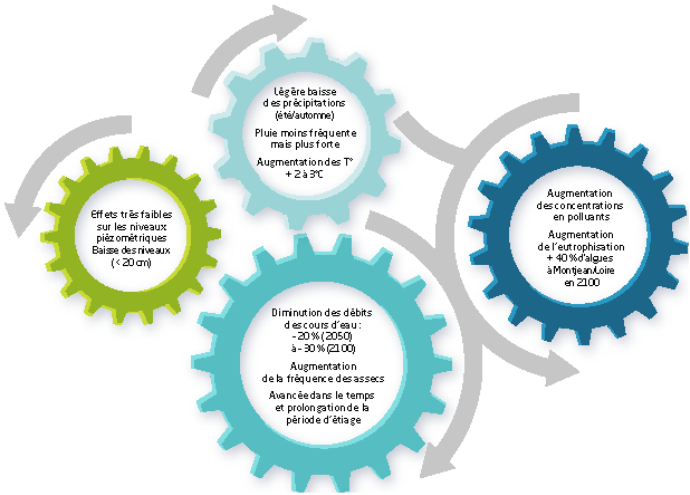
En Maine-et-Loire, les chiffres de l'origine de l'eau potable sont proches de ceux de l'ensemble de la France : 62 % pour les eaux d'origine souterraines fournissent (France 60 %) et 38 % pour les eaux superficielles (France 40 %).

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ET LES RESSOURCES EN EAU DU MAINE-ET-LOIRE

Source : stratégie ALM du cycle de l'eau

Dans un contexte de changement climatique, l'approvisionnement de notre territoire en eau potable devient logiquement un enjeu majeur compte tenu de la forte dépendance à la Loire (les 2/3 de l'eau potable du département sont prélevés dans le fleuve et sa nappe alluviale), et où pour maintenir la qualité de l'eau potable, la température de l'eau ne doit pas dépasser 25 °C. A la fin du siècle, le débit de la Loire pourrait avoir baissé de 20 % à 50 % par rapport à la période 1971-2000, voire davantage à l'été. On pourrait observer dans la région une baisse globale des ressources en eau disponibles de 30 % à 60 % sur la même période, sans compter la demande agricole supplémentaire prévisible ou celle liée à l'afflux touristique.

Effets du changement climatique sur les ressources en eau du Maine-et-Loire



Source : schéma départemental de gestion de la ressource en eau, 2022

L'élévation des températures et les sécheresses concomitantes ont pour effet de pousser à la hausse les prélèvements destinés à l'agriculture, mais aussi à l'industrie, aux loisirs ou aux particuliers. Parallèlement, la détérioration du bilan hydrique des sols et l'élévation de la température de l'eau exposent les milieux et espèces aquatiques à de multiples phénomènes tels que l'altération de la capacité d'autoépuration des milieux d'eau douce et donc leur eutrophisation, l'augmentation de la concentration de polluants, la baisse du niveau d'oxygène, etc.

Finalement, c'est donc l'ensemble des conditions d'alimentation, de vie et de reproduction des espèces végétales et animales aquatiques qui se trouvent ainsi dégradées, voire compromises.



1. ÉTAT DES LIEUX & CONSTATS

► Même si elle progresse, la prise de conscience des enjeux de l'eau demeure insuffisante et parcellaire pour beaucoup de citoyens et d'usagers. La question de l'eau est surtout mise en avant durant les périodes de sécheresse pendant lesquelles les usagers sont appelés à réduire leur consommation d'eau.

► Le bilan des prélèvements dans les nappes souterraines de surface et en profondeur n'est pas exhaustif. Des puits et forages ne sont pas recensés car non déclarés. Ces prélèvements ont une incidence sur les volumes d'eau à traiter dans certaines stations d'épuration. Un constat qui a notamment conduit Mauges Communauté au mois de décembre 2024 à inviter tous les propriétaires de puits ou forages utilisés à des fins domestiques à les déclarer, en précisant que des contrôles seraient effectués sur le terrain et qu'ils devraient s'acquitter d'une redevance assainissement collectif.

► Lorsqu'elle est abordée par les acteurs du territoire (comme dans la stratégie ALM du cycle de l'eau), la question de la sensibilisation des citoyens et usagers semble se limiter au seul aspect « économie d'eau potable », alors qu'il conviendrait d'inscrire cette question dans les enjeux plus globaux de la gestion et de la préservation de la ressource eau sur le territoire (avec la préservation des milieux aquatiques, le maintien de la biodiversité, la prévention des inondations, la lutte contre les conséquences du changement climatique...).

► Dans le DOO du SCoT Loire Angers de novembre 2024 page 58 (III.C.1.a. « Protéger la ressource en eau quantitativement et qualitativement »), les documents d'urbanisme ne sont « qu'invités à intégrer les enjeux de la vulnérabilité des ressources locales face au changement climatique et à les anticiper dans leur stratégie d'aménagement » ce alors même que le risque que fait peser le changement climatique sur la disponibilité future de la ressource en eau est clairement mentionné dans le même article.

► Si les objectifs et plans d'actions « eau » des documents territoriaux examinés n'appellent en eux-mêmes pas de remarques particulières quant à leur pertinence technique et scientifique, les conditions et prérequis dont dépend étroitement leur réussite n'y sont pas abordé(e)s (acceptation par les usagers, levée des freins aux changements de comportements...).

► Alors que la préservation de la ressource eau constitue l'un des enjeux majeurs dans le contexte du changement climatique, l'actuel PCAET ne dispose pas d'un volet eau spécifique, certaines des problématiques liées à l'eau y sont abordées de façon sectorielle et peuvent par ailleurs apparaître insuffisamment développées.

► Les enjeux de l'eau concernent les 3 EPCI du Pôle métropolitain en dépassant leurs périmètres administratifs ; l'efficacité des actions en lien avec cette thématique nécessite dès lors une coordination d'ensemble et une capacité à "transversaliser" les questions s'y rapportant.

2. PRÉCONISATIONS

AXE 1 : SENSIBILISER ÉDUQUER ET RESPONSABILISER

L'eau constitue une ressource essentielle pour la nature, ainsi que pour toutes les activités humaines. Le changement climatique qui se traduit par davantage d'épisodes extrêmes (sécheresses, inondations) est responsable d'une moindre disponibilité de la ressource en eau, conduisant à une augmentation de la fréquence des restrictions d'usage.

C'est un bien commun précieux qu'il convient dans ce contexte de préserver et de protéger, pour pouvoir continuer à satisfaire à long terme l'ensemble des besoins humains et des écosystèmes à couvrir. Cela implique une évolution des comportements vers plus de sobriété pour tous les usages, avec une réduction des prélèvements et en intégrant la recherche d'une diminution de la dépendance à l'eau.

Aujourd'hui, même si elle progresse du fait de la récurrence des arrêtés de restriction d'eau depuis la sécheresse intense de l'été 2022, mais aussi de la multiplication d'émissions et d'articles dans les médias et de la diffusion de rapports divers, la prise de conscience des enjeux de l'eau reste encore insuffisante. Jusque-là considérée comme abondante, l'eau ne constituait pas une ressource rare ; beaucoup de citoyens doutent toujours que notre approvisionnement soit réellement menacé en quantité et en qualité et la notion d'empreinte eau demeure encore largement méconnue du grand public.

Face à ce constat, il apparaît indispensable de renforcer la sensibilisation et la responsabilisation de l'ensemble des usagers, ainsi que des acteurs du territoire sur les enjeux de la gestion durable de l'eau et les bienfaits des zones humides (Annexe 5).

OBJECTIF 1 INFORMER ET INSTRUIRE

► Elaborer des actions, campagnes, outils de communication et de sensibilisation adaptés à notre territoire et aux différents publics concernés (chaque usage de l'eau pouvant conduire à des enjeux différents, les actions de communication doivent être ciblées par catégories d'usagers) : distinguer des préconisations générales destinées à tous les usagers de celles visant chaque catégorie spécifique : particuliers, collectivités (informer et sensibiliser tous les élus aux enjeux de la ressource en eau), secteur du bâtiment, industrie, artisanat, agriculture, tourisme. Le cas échéant, transposer et/ou s'inspirer des actions, campagnes, outils de communication et de sensibilisation mis en œuvre par d'autres métropoles.

► Accorder une attention particulière aux jeunes en proposant des actions qui leur sont dédiées et en comptant sur eux pour démultiplier leur propre sensibilisation auprès de leurs aînés, parents et grands-parents. Concevoir en ce sens à destination des établissements scolaires (écoles maternelles et primaires) et associations (centres socio-culturels par exemple) des outils pédagogiques de sensibilisation aux enjeux environnementaux et notamment ceux liés à l'eau.



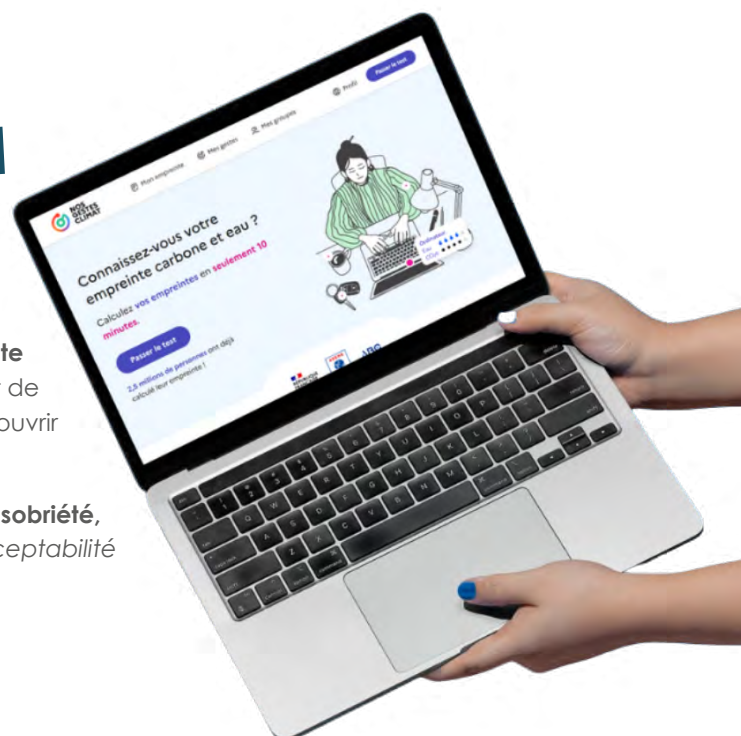
Couverture du magazine d'Angers Loire Métropole Novembre 2022

OBJECTIF 2

RESPONSABILISER POUR

UNE CONSOMMATION SOBRE ET ÉCLAIRÉE

- Permettre à chaque usager de disposer d'un **compteur individuel** pour connaître sa consommation.
- Mettre à disposition des usagers un **calculateur d'empreinte eau** permettant à chacun de prendre conscience de l'impact de ses activités quotidiennes sur les ressources en eau et de découvrir des moyens de réduire sa consommation.
- Réfléchir à une tarification de l'eau qui soit **incitative à la sobriété, équitable, durable, et transparente** (cf. objectif 4 – faciliter l'acceptabilité et accompagner les usagers).



- **Renforcer la volonté politique d'intégration de l'eau à l'urbanisme** en portant le message que **l'eau est au cœur de l'aménagement du territoire**, et doit être considérée comme une ressource, un atout à préserver et mettre en valeur.
- **Mener des actions pédagogiques destinées à changer la vision des citoyens sur les zones humides**, en termes d'image, de bienfaits de ces milieux notamment dans le cadre du changement climatique (atténuation des impacts) et plus généralement de connaissances sur ce sujet.
- **Relayer l'information des usagers sur les éco-gestes et les bonnes pratiques permettant d'économiser l'eau** par l'intermédiaire des bailleurs sociaux et des syndicats de copropriété lors de la facturation, et favoriser la pédagogie pour une meilleure compréhension de la facture d'eau.
- **Sensibiliser les différents usagers pour réduire les pollutions et les déchets qui finissent dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.**
- Encourager l'**organisation de conférences-débat** à destination des citoyens.
- **Mieux informer les élus et les habitants sur les risques potentiels associés à l'eau** (inondations en particulier) et prendre des mesures en adéquation avec ces risques.

AXE 2 : MOBILISER ET FACILITER L'ACCEPTABILITÉ

Si le renforcement de la sensibilisation et de la prise de conscience globale des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique apparaît indispensable, la mise en œuvre des politiques publiques s'y rapportant et les changements de comportements attendus de la part de l'ensemble des usagers posent également (comme pour tous les projets liés à la transition écologique) la question essentielle de leur acceptabilité sociale.

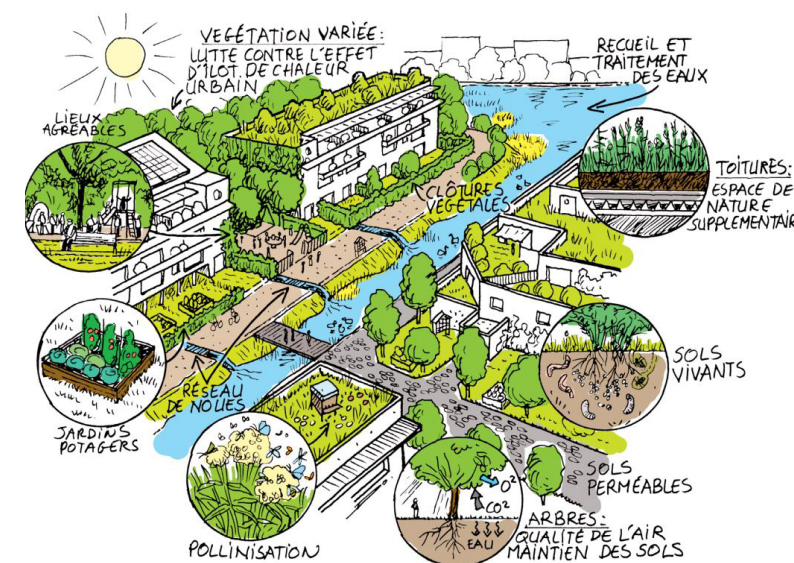
Dans la préservation de la ressource eau en quantité comme en qualité, tout le monde, citoyens, collectivités et acteurs économiques, a son rôle à jouer. Ce rôle est d'autant plus facilement accepté si chacun est convaincu que tous y contribuent de façon équitable. Les collectivités territoriales ont une responsabilité particulière à ce niveau, en montrant l'exemple et en accompagnant les usagers dans leur évolution vers des comportements plus sobres et vertueux.

OBJECTIF 3

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- S'assurer que les enjeux de l'eau et de la préservation des zones humides soient **systématiquement intégrés dans l'aménagement du territoire et pris en compte dans les documents s'y rapportant, PLUi et SCoT**. Ces documents doivent davantage encore refléter la volonté politique d'intégration de l'eau à l'urbanisme et porter le message que l'eau est au cœur de l'aménagement du territoire, comme une ressource essentielle, un atout à préserver et mettre en valeur.

- **Intégrer davantage les enjeux de la gestion durable et de la préservation de la ressource en eau dans le nouveau PCAET.**



Source : CESE « La nature en ville »



OBJECTIF 4

FACILITER L'ACCEPTABILITÉ ET ACCOMPAGNER LES USAGERS

- **Associer les citoyens dans l'élaboration de la politique de l'eau sur le territoire** et dans celle de scénarios de démarches citoyennes susceptibles d'en accompagner la mise en œuvre opérationnelle.
- **Valoriser les démarches de participation citoyenne** dont les propositions peuvent compléter l'action publique en matière de gestion durable de l'eau (exemple : ANNECY avec le LAB'EAU https://www.eaurmc.fr/upload/docs/application/pdf/2024-12/fiche_rex_-_labeau_74.pdf).
- **Renforcer les actions et/ou dispositifs d'accompagnement technique et/ou financier** visant à promouvoir la sobriété des usages de l'eau et à développer l'utilisation des eaux non conventionnelles (pluviales et grises).
- **Déployer des compteurs d'eau intelligents** permettant aux usagers de suivre leur consommation via une application.
- **Se pencher sur la question de la tarification de l'eau** (tarif volumétrique progressif par exemple) en associant les citoyens à la détermination des orientations possibles.
- **Faire connaître et valoriser les acteurs du territoire engagés dans des pratiques professionnelles vertueuses** économisant la ressource en eau.

- **Etablir un recensement aussi précis et exhaustif que possible des forages** sur le territoire du Pôle métropolitain, pour qualifier le prélèvement de la ressource en eau : profondeur, débit et usage (domestique, agricole ou industriel) et ainsi améliorer la connaissance des pressions exercées sur les eaux souterraines.
- **Intégrer dans les documents des objectifs de réduction des prélèvements.**
- **Disposer d'une cartographie permettant d'identifier sur notre territoire l'ensemble des acteurs et parties prenantes concerné(e)s par la production et la consommation de l'eau** en définissant pour chacun et par chacun leurs besoins et leurs motifs d'irritation. Cela afin de faire émerger les besoins réels, de lever certaines oppositions et être forces de propositions collectives.
- **Doter le PMLA (si ce n'est pas déjà le cas) d'un outil de suivi des actions et des acteurs engagés dans la thématique eau** sur les territoires des 3 EPCI, permettant de s'assurer de l'articulation/coordination de l'ensemble.
- **Encourager et développer les actions pour réutiliser l'eau** (en s'assurant que tout risque sanitaire soit évité) et lutter contre l'imperméabilisation des sols (débitumer les zones artisanales et les espaces publics, utiliser des revêtements drainants pour les trottoirs et les parkings, désimperméabiliser et végétaliser pour éviter les effets d'îlots de chaleur et favoriser l'infiltration de l'eau à la parcelle).
- **Poursuivre et étendre la mise en place des dispositifs pour mieux capter l'eau quand elle tombe** en récupérant les eaux de ruissellement sur les toits et en incitant à la mise en place de citernes pour tous les nouveaux bâtiments et les bâtiments publics.
- **Etudier l'intégration dans les documents d'urbanisme de dispositions plus strictes concernant les autorisations de construction de nouvelles piscines privées** (limitation de leur taille, couverture obligatoire, dispositif de récupération d'eau de pluie pour la remise à niveau), ce dans une logique d'adaptation des règles urbaines au changement climatique et aux enjeux de préservation de la ressource en eau.



CONCLUSION

Indispensable pour les besoins des populations et des activités humaines comme pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, **l'eau, longtemps considérée comme inépuisable, est aujourd'hui une ressource qui apparaît clairement menacée par le changement climatique, la pollution et la surexploitation.**

En attestent de plus en plus de signaux d'alerte tels que la multiplication des épisodes de sécheresse prolongée, l'intensification des inondations, les questions autour de la qualité de l'eau potable (pollution aux PFAS, pesticides, micro plastiques...), mais également des conflits d'usage parfois marqués par des confrontations violentes (exemple : Sainte-Soline) qui illustrent l'accroissement de la sensibilité des enjeux liés à l'accès comme au partage de la ressource.

Pour autant, **si la préservation de ce bien commun précieux tant en quantité qu'en qualité constitue un enjeu majeur qui s'impose à tous**, citoyens comme acteurs économiques et du territoire, en réinterrogeant nos pratiques domestiques et professionnelles de consommation et d'utilisation, **la problématique peine encore à occuper dans le débat public une place à la hauteur de cet enjeu.**

D'où la nécessité de renforcer la sensibilisation et la responsabilisation des citoyens et plus largement de l'ensemble des usagers aux enjeux de l'eau, ainsi que de faciliter leur adhésion aux politiques publiques territoriales s'y rapportant. C'est un domaine où les collectivités locales et territoriales ont un rôle d'autant plus important à jouer qu'elles conservent apparemment un fort taux de confiance et d'attachement des Français dans un contexte général marqué par une accumulation de crises favorisant un climat de défiance croissante à l'égard des médias, des institutions, de la politique et de la parole de l'Etat.

La notion d'eau « bien commun » est transcrite dans la loi, dans le code de l'environnement :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Le respect des équilibres naturels implique la préservation et, le cas échéant, la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques, qu'ils soient superficiels ou souterrains, dont font partie les zones humides, et des écosystèmes marins, ainsi que de leurs interactions. Ces fonctionnalités sont essentielles à la reconquête de la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à l'atténuation de ses effets et participent à la lutte contre les pollutions. A ce titre, les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes marins constituent des éléments essentiels du patrimoine de la Nation. Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique a le droit d'accéder à l'eau potable, selon les modalités et pour les usages essentiels mentionnés à l'article L. 1321-1 A du code de la santé publique, dans des conditions économiquement acceptables par tous. Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques. »

Composition de la commission

BOURGUET Jean-Luc, BRUNET Daniel, CHARPENTIER Sylvain, COQUEREAU Frédéric, DAUPHIN Mathieu, DENECHERE Jean-Luc, DEVALCKENEER Yves-Henry, GODDE Jean-Yves, GUYOT Dominique, LASSERRE Alain, LECOMTE Hélène, LESORT Christophe, NAGY Jean, NAUDAIS Joëlle, OUARY Jean-Louis, THOMAS Sophie, VERON Rose-Marie

Annexes

Annexe 1. RESSOURCES DOCUMENTAIRES PRINCIPALES

- Ressources nationales
- Ressources locales / territoriales

Annexe 2. DEFINITIONS

- Les différents types d'eau
- La distinction entre prélèvement et consommation d'eau
- La notion d'eau virtuelle ou empreinte eau

Annexe 3. LES CYCLES DE L'EAU

Annexe 4. LA POLLUTION DE L'EAU

Annexe 5. LES ZONES HUMIDES

Annexe 6. LA GOUVERNANCE DE L'EAU EN FRANCE

Annexe 7. L'EAU ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Consultez
les annexes
en ligne ici



Un peu +



83, rue du Mail - CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

02 41 05 51 81

conseil-developpement@angersloiremetropole.fr

Retrouvez toutes nos publications sur

conseil-dev-loire.angers.fr

